





DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Division des examens et concours

Pôle Académique du DNB

Dossier suivi par E. DEMOGUE Téléphone 04 90 27 76 52 Fax 04 90 27 76 39

Mél. edwina.demogue @ac-aix-marseille.fr

> 49 rue Thiers 84077 Avignon

Avignon, le 10 juin 2013

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale chargés de circonscription

Objet: Candidatures au CAFIPEMF – session 2014

Références: Décret N°85-88 du 22 janvier 1985

Arrêté du 7 juin 1991

Arrêté du 29 octobre 2001 modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001

Circulaire ministérielle N°85-058 du 12 février 1985

Circulaire ministérielle du 5 juin 2002

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le registre des inscriptions au CAFIPEMF sera ouvert :

Du lundi 17 juin au lundi 9 septembre 2013 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

I / Conditions d'inscription :

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifier d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent accomplis en qualité d'instituteur titulaire, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles titulaire.

II / Demande d'inscription :

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription pour le CAFIPEMF généraliste ou le CAFIPEMF spécialisé à la direction académique, bureau 114, 1^{er} étage ou en faire la demande par écrit à la division des examens et concours (<u>edwina.demogue@ac-aix-marseille.fr</u>).

III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription :

- ⇒ tout dossier expédié par voie postale devra l'être avant le lundi 9 septembre 2013.
- ⇒ les candidats veilleront à le remplir avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se déroulera l'épreuve d'admissibilité.

- le sujet de mémoire doit être joint obligatoirement au dossier d'inscription :

- ⇒ devront être présentés sur feuille annexée son thème (indication du sujet) et sa problématique (description en 3 à 5 lignes maximum)
- ⇒ le sujet doit être dactylographié
- ⇒ le nom et le prénom du candidat ne doivent pas apparaître sur cette feuille

Les candidats qui conservent le bénéfice de l'admissibilité doivent, s'ils souhaitent se présenter aux épreuves d'admission de la présente session, déposer un dossier de candidature dans les mêmes conditions.

Il est rappelé que le choix des disciplines pour les différentes épreuves se fait sous la seule responsabilité du candidat. Le choix d'une option n'est pas obligatoire. Seuls les candidats ayant indiqué une option au moment de l'inscription seront autorisés à passer un CAFIPEMF spécialisé. Il ne sera pas possible de modifier ces choix après inscription.

« signé »
Bernard LELOUCH





DIVISION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

DVRH - 19/06/2013

Appel à candidature poste à profil : Enseignant au centre pénitentiaire d'Avignon

Destinataires : enseignants du 1er degré

Dossier suivi: Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)

Christelle GAILLARD (04.90.27.76.22)

A l'attention des enseignants du 1er degré

Un appel à candidature est lancé pour un poste d'enseignant au centre pénitentiaire d'Avignon.

La fiche de poste est annexée au présent appel.

Les candidatures (fiche de candidature, curriculum vitae et lettre de motivation) sont à envoyer à la direction académique – DVRH pour :

le lundi 24 juin 2013 à 12H00, délai de rigueur,

sous couvert du supérieur hiérarchique. Un mel sera adressé à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr pour informer de votre candidature.

La commission de recrutement aura lieu le jeudi 27 juin 2013 (le matin) à : Inspection ASH 164 avenue St Tronquet – Le Pontet.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH





APPEL À CANDIDATURE

Un emploi de professeur des écoles est vacant au Centre pénitentiaire d'Avignon à la rentrée 2013.

Référence :

convention et circulaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire:

NOR: MENE 1135249C,

circulaire n°2011-239 du 8-12-2011. MEN-DGESCO A1-3/ JUS-DAP)

Spécificités de la mission :

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie, grâce à un enseignement adapté, dans une perspective de validation des acquis par des diplômes et/ou la tenue du livret personnel de compétence de l'éducation nationale.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- d'accueillir toutes les demandes de formation avec le même souci d'exigence et d'ambition.
- de développer à tous les niveaux du parcours de formation une approche différentiée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin,
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté,
- de préparer les diplômes ou, si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

Conditions de candidatures :

Etre enseignant titulaire du 1^{er} degré.

La priorité sera accordée aux enseignants polyvalents et/ou ayant pratiqué des méthodes individualisées qui possèdent un diplôme permettant l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option F) **ou** ont une expérience professionnelle dans des établissements difficiles ou en formation d'adultes.

Conditions particulières :

Les personnels sont affectés à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire. Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste. Ils devront suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes).

Les candidats professeurs des écoles non spécialisés doivent s'engager à préparer le CPA-SH conformément aux préconisations de la circulaire citée en référence.

Procédure:

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elle implique et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat.

Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées à :

- 1. Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale,.....et à
- 2. Monsieur le proviseur de l'UPR, ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr ,au plus tard le 24 juin 2013 à 12H00.

Contact UPR: Jean-Luc VENUZE, proviseur de l'UPR 04 91 40 86 90





FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation des Ressources Humaines	NOM et Prénom :
	Affectation actuelle :
Dossier suivi par Chantal COURTIN Christelle GAILLARD	Nommé(e) à □ Titre définitif □ Titre provisoire le :
Téléphone 04 90 27 76 44 04 90 27 76 22 Fax 04 90 27 76 75	Circonscription : Adresse personnelle :
Mél. ce.mouvement -84 @ac-aix-marseille.fr 49 rue Thiers 84077 Avignon Cedex 4	N° de téléphone : E-mail : Diplômes et date d'obtention :
	Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :
	(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée)
	A , le (signature)

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de :